

# Politique ISR 2025

## Investir en donnant de la valeur à nos engagements

MGEN. Première mutuelle des agents du service public  
On s'engage mutuellement

mgen<sup>★</sup>

GRUPE **vyv**



# Sommaire

L'ISR : un principe directeur  
→ page 4

L'ISR au service de nos engagements  
→ page 6

La politique ISR 2025 en détails  
→ page 10

# Concilier performance financière et impact sociétal

En tant qu'acteur de l'économie sociale et solidaire, MGEN porte une responsabilité fondamentale : celle d'œuvrer concrètement en faveur du développement durable, en particulier dans les domaines de la santé et du bien-être collectif. Cette responsabilité n'est pas une simple déclaration d'intention, mais une mission inscrite dans notre ADN, que nous avons toujours traduite par des actions concrètes et cohérentes. Depuis de nombreuses années, nos stratégies d'investissement intègrent cette vision, témoignant d'un engagement ferme à concilier performance financière et impact sociétal.

Il est vrai qu'adopter une politique d'investissement socialement responsable (ISR) ambitieuse et sincère implique parfois des contraintes. Limiter notre périmètre d'investissement, faire des choix plus sélectifs, et réduire la latitude dans la gestion de notre portefeuille peuvent apparaître comme des sacrifices. Toutefois, ces limites ne doivent pas être perçues comme une faiblesse, mais comme une clarification de nos valeurs et une affirmation de notre conviction : celle que la véritable performance repose aussi sur la capacité à agir selon nos principes, même si cela demande d'oser sortir des sentiers battus.

Au-delà de cette nécessaire discipline, nous donnons corps à nos engagements, nous affirmons notre cohérence et notre responsabilité sociale. Investir, ce n'est pas seulement placer de l'argent, c'est donner de la valeur à nos convictions, c'est faire vivre notre Raison d'être dans chaque décision économique. C'est aussi une manière de renforcer notre crédibilité, d'attirer des partenaires partageant nos valeurs, et d'inspirer d'autres acteurs à suivre notre exemple.

En intégrant pleinement la dimension d'impact dans notre stratégie d'investissement, MGEN affine sa vocation : celle d'être un levier de changement, un acteur engagé dont la responsabilité dépasse la simple gestion financière pour devenir un véritable moteur de transformation sociale et environnementale. C'est cette conviction ferme, cette vision à long terme, qui doit continuer à guider nos pas, pour bâtir un avenir plus juste, plus sain et plus durable pour tous.



**Matthias Savignac,**  
Président de MGEN.

# L'ISR, un principe directeur

## → Des engagements concrets liés à notre Raison d'être

Dans le prolongement de sa politique RSE et de ses pratiques antérieures en matière d'investissements, MGEN réaffirme **dès 2016** ses convictions en matière d'investissement socialement responsable et prend des engagements concrets impactant ses processus d'analyse et de décision. La mutuelle suit depuis toujours le même fil directeur : **combiner une rentabilité maîtrisée et une stratégie conforme à ses engagements sociétaux** et à sa Raison d'être :

« **Engagés pour le progrès social et la santé de tous, nous, collectif mutualiste au service de l'intérêt général, prenons soin les uns des autres tout au long de la vie.** »

L'investissement socialement responsable (ISR) : de quoi s'agit-il ?

L'investissement socialement responsable consiste à intégrer des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans les processus d'acquisition et de gestion d'actifs (cotés, non cotés, immobiliers). Ces critères permettent d'évaluer la stratégie de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et donc, de soutenir celles qui se montrent ambitieuses en la matière.

Toutefois, une démarche ISR ne consiste pas à choisir l'impact social et environnemental au détriment de la performance économique, mais à allier ces deux objectifs.

## → Une démarche ISR initiée il y a près de 10 ans

**2016**

Formalisation des pratiques et objectifs en matière d'investissement socialement responsable (ISR) dans la charte de l'investissement responsable de MGEN, mise en œuvre par la direction des investissements.

**21 septembre 2022**

Signature de la charte d'investissement socialement responsable sur l'immobilier de rapport.



## 15 décembre 2022

Adoption par le Conseil d'administration de la première Politique ISR MGEN, inscrite dans le cadre de la Politique du Groupe VYV.

## Décembre 2024

Adoption par le Conseil d'administration de la nouvelle politique ISR 2025, renforçant ses objectifs adoptés en 2022.

## 10 juillet 2024

Adoption par l'Assemblée générale de la stratégie Climat 2030 de MGEN intégrant des objectifs forts de réduction de l'impact carbone sur les investissements.

## 1<sup>er</sup> janvier 2025

Début de la mise en œuvre de la nouvelle politique ISR.

# L'ISR au service de nos engagements

→ 4 axes au service de nos engagements  
sociétaux\*



Les leviers d'actions transverses en socle commun

→ **Les leviers de l'ISR  
pour faire bouger  
les lignes**

La politique ISR est complétée d'un socle commun de leviers d'action indispensables à toute stratégie d'investissements responsables :

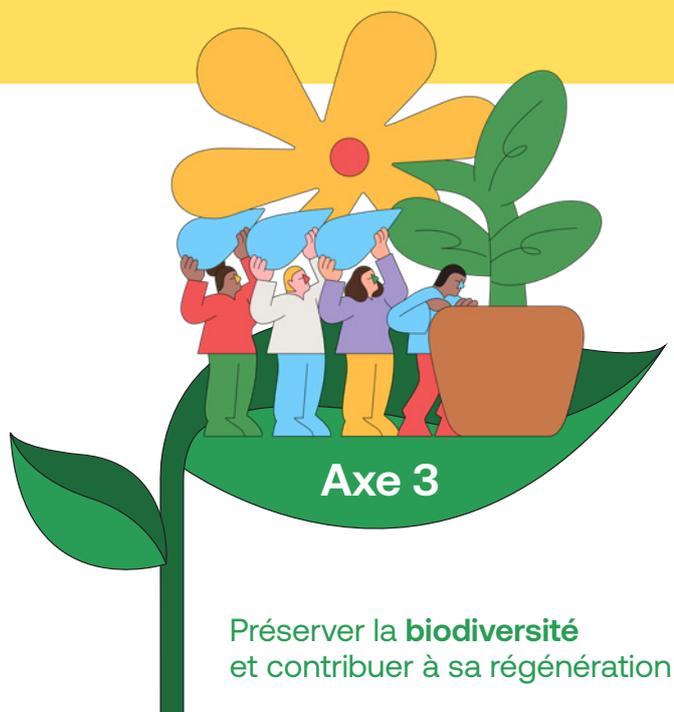
Intégrer

Prendre en compte de manière systématique les critères ESG dans l'analyse des émetteurs en portefeuille. Cette démarche permet d'identifier des risques mais aussi des opportunités d'investissement tenant compte de ces critères. Elle permet également d'influencer, par une politique de vote, le comportement des entreprises afin qu'elles intègrent davantage les critères ESG.

\* Chaque axe couvre toutes les typologies d'actif (Actifs cotés détenus en direct, multigestion cotée et non cotée, immobilier).

La nouvelle politique ISR de MGEN a été conçue pour servir toujours plus nos engagements sociétaux tout en garantissant une performance économique nécessaire à la solvabilité de l'entreprise et à sa capacité à faire face aux engagements pris vis-à-vis de ses adhérents.

MGEN a bâti sa nouvelle politique ISR en s'appuyant à la fois sur des leviers couramment utilisés, comme l'inclusion de critère ESG dans l'analyse des émetteurs en portefeuille ou l'exclusion de certains secteurs, mais aussi sur des leviers spécifiques, ayant un impact sur la santé, le climat, la biodiversité ou le développement des territoires.



## Exclure

**Poursuivre nos exclusions normatives** portant sur les entreprises et les États qui ne respectent pas la démocratie et les principes universels liés aux Droits de l'Homme, au travail et à l'environnement ;  
**durcir notre politique d'exclusion sectorielle** envers les entreprises appartenant à des secteurs qui affectent négativement l'un des 4 axes de notre politique ISR, comme le tabac, qui induit une dépendance forte et néfaste à la santé de nos adhérents.

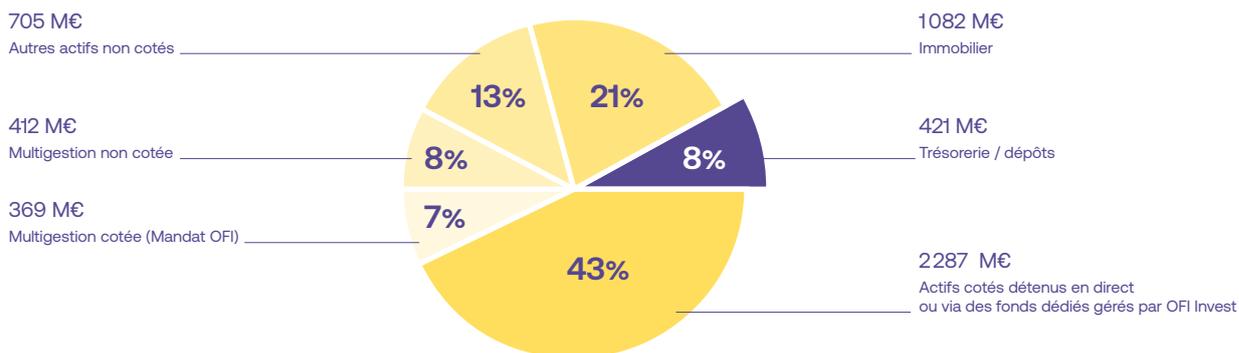
## Innover

**Lancer de nouveaux programmes d'investissement** conséquents, sur le périmètre multigestion cotée et non cotée, **ayant un impact positif sur la santé, le climat, la biodiversité et le développement des territoires** et poursuivre ceux déjà engagés.

# L'ISR au service de nos engagements

## → Nous déployons l'analyse ESG à la quasi-totalité de notre portefeuille

Les actifs de MGEN représentent, au 31 décembre 2024, **5276 millions d'euros**.  
Nous appliquons l'analyse ESG à l'ensemble de nos actifs, exceptés la trésorerie et les dépôts.



“ Nous sommes convaincus que les petits ruisseaux font les grandes rivières ! C'est pourquoi nous déployons des moyens d'action multiples. Notre nouvelle politique ISR est particulièrement ambitieuse précisément car elle met en œuvre de très nombreuses restrictions et contraintes qui, cumulées, impliquent une gestion particulièrement exigeante.”

Géraldine Brasseur,  
Directrice des Investissements de MGEN



### Qui effectue l'analyse ESG de nos actifs ?

L'analyse ESG repose sur la notation ESG. La notation ESG de nos actifs cotés détenus en direct ou au travers de fonds dédiés est confiée à notre société de gestion OFI Invest AM.

L'analyse ESG de nos actifs non cotés est prise en charge par la direction des investissements de MGEN. Pour nos actifs immobiliers, nous utilisons la charte d'investissement socialement responsable pour l'immobilier MGEN qui propose une transposition des critères ESG à l'immobilier.

# La politique ISR en détails

## 2025

### → Nos leviers d'actions transverses, socle de notre politique ISR

LEVIERS	POLITIQUE 2022 Actions mises en œuvre et objectifs atteints avant 2025	POLITIQUE 2025 Actions mises en œuvre et nouveaux objectifs
Exclusions normatives	<p><b>Mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> Les entreprises ou les États qui ne respectent pas la démocratie et les principes universels liés aux Droits de l'Homme, au travail et à l'environnement<sup>1</sup>.</p>	
Exclusions relatives aux armes	<p><b>Mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> <b>Armes non conventionnelles</b> Les producteurs ou services, dès le 1<sup>er</sup> euro, de mines antipersonnel, bombes à sous munition, armes biologiques et armes chimiques.</p>	
		<p><b>Armes non conventionnelles</b> <b>Mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025</b> Les producteurs ou services dès le 1<sup>er</sup> euro (exceptés les signataires Européens du TPN) de bombes incendiaires, uranium appauvri et armes nucléaires.</p> <p><b>Armes conventionnelles</b> <b>Mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025</b> Les émetteurs non-européens.</p>
Notation ESG des actifs cotés	<p>En raison d'une nouvelle méthodologie liée au changement de société de gestion, les contraintes fixées dans la précédente politique ne sont plus applicables.</p>	<p><b>Mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025</b> <b>Les titres les moins bien notés</b> (sous surveillance et incertains) <b>ne représentent plus que 15 % du portefeuille.</b></p> <p><b>Objectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026</b> <b>Abaisser ce taux à 12 %.</b> Le titres les moins bien notés (sous surveillance) ne devront pas représenter plus de 5 % du portefeuille et devront s'améliorer pour y rester.</p>
Notation ESG des actifs immobiliers	<p><b>Objectif d'ici fin 2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre le score ESG 72/100 pour le parc de rapport</li> <li>• Finaliser l'audit ESG du parc immobilier sanitaire et social</li> <li>• Débuter l'audit du parc d'exploitation propriétaire</li> </ul>	

<sup>1</sup> Sont exclues les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial de l'ONU et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les États qui ne respectent pas les droits de l'Homme. Ces derniers sont identifiés grâce à différentes données (Banque mondiale, Freedom House, sanctions du GAFI, juridictions fiscales non coopératives).

LEVIERS	POLITIQUE 2022 Actions mises en œuvre et objectifs atteints avant 2025	POLITIQUE 2025 Actions mises en œuvre et nouveaux objectifs
Obligations ESG	<b>Objectif déjà atteint</b> Détenir 500 millions d'euros d'obligations vertes, sociales et durables.	<b>Objectif d'ici fin 2030</b> Détenir 800 millions d'euros d'obligations vertes, sociales et durables.
Classification SFDR*	<b>Mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> Diriger les investissements <b>non cotés</b> vers des <b>fonds SFDR 8 ou 9</b> .	<b>Mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025</b> Diriger les investissements cotés et non cotés vers des <b>fonds SFDR 8 ou 9</b> .  <b>À l'horizon 2030</b> Porter la part des supports SFDR 9 à 1/3 du stock de produits détenus.
Programme d'investissement	<b>En février 2022</b> MGEN, avec ses partenaires makesense et Serena, a créé <b>Racine<sup>2</sup></b> , un fonds d'investissement à <b>impact positif sur la société, doté de 80 millions d'euros</b> .	

## MGEN soutient des entreprises innovantes

Grâce à la poursuite du déploiement du fonds Racine<sup>2</sup>, doté de 80 millions, MGEN soutient déjà 8 entreprises au 31 décembre 2024, parmi lesquelles :

- **Lokki** : un logiciel qui démocratise la location d'équipements sportifs professionnels pour encourager un changement de comportement centré sur l'usage plutôt que sur la propriété.
- **CarbonFarm** : un système de riziculture durable, moins consommatrice en eau et plus rémunératrice pour les agriculteurs grâce à des crédits carbone.
- **Kelvin** : un service qui révolutionne la rénovation énergétique en utilisant l'IA pour simplifier et automatiser l'évaluation et la recommandation de solutions personnalisées permettant une transition vers des logements plus écologiques et efficaces.

\*La classification SFDR est issue d'un règlement de l'UE qui impose aux gestionnaires d'actifs financiers et aux institutions financières de publier des informations transparentes sur l'impact ESG de leurs investissements. Pour être classés SFDR 8 et 9, les fonds doivent intégrer des caractéristiques ESG et avoir des objectifs mesurables, mais aussi durables pour ceux classés SFDR 9.

# La politique ISR **2025** en détails

## → Fixer des objectifs toujours plus ambitieux pour nos 4 axes d'engagement

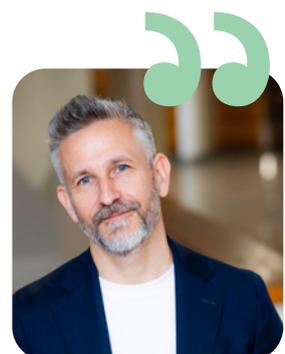
En lien avec nos engagements, nous investissons en faveur de solutions qui préservent la santé, le climat, la biodiversité et qui concourent au développement des territoires.

LEVIERS	POLITIQUE 2022 Actions mises en œuvre et objectifs atteints avant 2025	POLITIQUE 2025 Actions mises en œuvre et nouveaux objectifs
<b>AXE 1 : SANTÉ</b>		
Exclusions sectorielles	<p><b>Mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les producteurs de tabac, de contenus pornographiques, de jeux de hasard - dès le 1<sup>er</sup> euro de CA</li> <li>Les entreprises dont plus 10 % du CA est lié à l'alcool</li> </ul>	
Programme d'investissement	Non défini.	<p><b>Objectif à l'horizon 2030</b> Investir 60 millions d'euros dans des fonds 100 % dédiés à la santé.</p>
Environnements promoteurs de santé	Non défini.	<p>Orienter une partie du portefeuille (toute typologie d'actifs confondus) vers des actifs contribuant à agir sur des facteurs de santé comme l'alimentation, l'accès aux soins, le logement santé, l'environnement...</p>
<b>AXE 2 : CLIMAT</b>		
Exclusions sectorielles (Excepté obligations vertes)	<p><b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> Charbon – conformément aux principes de la Global Coal Exit List</p>	
	<p><b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> Hydrocarbures non conventionnels – Producteurs dès 20 % de CA</p>	<p><b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Hydrocarbures non conventionnels et conventionnels dès le 1<sup>er</sup> euro</li> <li>Actifs immobiliers : on exclut le recours aux énergies fossiles lorsqu'on rénove ou construit des chaufferies.</li> </ul>
Programme d'investissement	Non défini.	<p><b>Objectif à l'horizon 2030</b> 80 millions d'euros investis dans des fonds 100 % dédiés au climat.</p>
Stratégie de décarbonation	<p><b>Objectif atteint au 31 décembre 2023</b> Diminuer de 28 % les émissions de carbone de son portefeuille coté géré en direct.</p>	<p><b>Objectif à l'horizon 2030</b> Diminuer de 50 % l'impact carbone de son portefeuille coté géré en direct.</p>



“Si, grâce aux actions engagées, nous avons déjà diminué nos émissions de carbone de 28 % depuis 2022, nous sommes déterminés à poursuivre nos efforts pour atteindre - 50 % à l’horizon 2030.

**François Chabrissoux,**  
Administrateur finances et modèle économique de MGEN.





LEVIERS	POLITIQUE 2022 Actions mises en œuvre et objectifs atteints avant 2025	POLITIQUE 2025 Actions mises en œuvre et nouveaux objectifs
<b>AXE 3 : BIODIVERSITÉ</b>		
<b>Exclusions sectorielles</b>	<b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Huile de palme - producteurs dès 5% de CA</li> <li>• Biocide - producteurs dès 5% de CA</li> </ul>	<b>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Huile de palme - dès le 1<sup>er</sup> euro de CA</li> <li>• Biocide - producteurs dès 5% de CA</li> <li>• Producteur de néonicotinoïdes dès le 1<sup>er</sup> euro de CA</li> </ul>
<b>Programme d'investissement</b>	Non défini.	<b>Objectif à l'horizon 2030</b> <b>30 millions d'euros investis dans des fonds 100% dédiés à la biodiversité ou l'agriculture.</b>

“Nous partons presque de zéro... Aussi, orienter une partie substantielle de nos investissements en faveur de la préservation de la biodiversité est un acte fort qui témoigne de notre engagement pour un environnement sain et durable.

Géraldine Brasseur  
Directrice des Investissements de MGEN



LEVIERS	POLITIQUE 2022	POLITIQUE 2025
<b>AXE 4 : DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</b>		
<b>Programme d'investissement</b>	Non défini.	Maintenir 50% de la multigestion actions cotées et de la multigestion non cotée déployée en France.

Présente dans tous les territoires grâce à son dense réseau de militants, MGEN a toujours eu à cœur d'œuvrer en faveur du développement local.

Aussi, nous souhaitons investir sur l'ensemble du territoire, en dédiant une partie de nos actions cotées aux petites valeurs et en effectuant

de nombreux investissements non cotés sur des fonds situés en France.

Par exemple, MGEN investit dans des fonds de dette privée à destination des PME françaises pour les financer et donc les aider dans leur développement.



## Et demain ?

---

Les données d'analyse disponibles étant de plus en plus nombreuses et précises, la sélection et le suivi des actifs vont être de plus en plus fins. Notre politique ISR va donc s'améliorer continuellement.

Elle va aussi être régulièrement adaptée, notamment aux évolutions du marché mais également aux nouveaux objectifs qui seront définis si nous atteignons de façon anticipée ceux que nous nous sommes fixés.

**Fondée en 1946, MGEN est aujourd'hui la première mutuelle des agents du service public.**

Son positionnement unique en France lui permet de gérer l'assurance maladie et la complémentaire santé et prévoyance de plus de 4,6 millions de personnes, bénéficiaires d'un contrat individuel ou collectif. Au-delà d'être un guichet unique pour le remboursement des soins, **MGEN accompagne globalement ses adhérents** : de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale, à leur prise en charge en établissement de santé. Elle met en effet à la disposition de tous 1800 structures de soin et d'accompagnement mutualistes qu'elle cogère et cofinance partout en France, dont 61 appartiennent à MGEN.

**Avec plus de 9000 collaborateurs et 2200 militants, présents dans tous les départements français**, le collectif mutualiste MGEN agit au plus près des adhérents, à chaque moment de leur vie, avec des offres personnalisées et des services innovants. Experte des enjeux spécifiques de santé et de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) des agents, **MGEN accompagne également les employeurs** pour le bien-être des personnels et contribue ainsi à la performance globale et à l'attractivité du service public. Par son histoire et son modèle non lucratif, **MGEN fait partie de l'économie sociale et solidaire (ESS)** reconnue pour son engagement dans les grands enjeux sociétaux, de l'accès à l'IVG hier à celui d'une fin de vie libre et choisie aujourd'hui. Depuis 2017, MGEN est aussi membre fondateur du Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France.

**MGEN. On s'engage mutuellement**

→ **Vous souhaitez en savoir plus sur la politique RSE de MGEN ?**



Rendez-vous sur [mgen.fr](https://mgen.fr)



MGEN

